



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2017-156

PUBLIÉ LE 26 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## DDT11

R76-2017-09-23-004 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à EXPERT Marie Lyne sous le numéro 11170102 (1 page)	Page 3
R76-2017-09-19-005 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à l' EARL LOISIRS CANTALAUZE sous le numéro 11170104 (1 page)	Page 5
R76-2017-09-23-003 - ARDC dossier autorisation d'exploiter à OLIVEIRA LOPES Leonardo sous le numéro 11170077 (1 page)	Page 7
R76-2017-09-19-003 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC AMBROISIE sous le numéro 11170099-1 (1 page)	Page 9
R76-2017-09-19-004 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC AMBROISIE sous le numéro 11170099-2 (1 page)	Page 11
R76-2017-09-19-001 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC BARBEROUSSE sous le numéro 11170098-1 (1 page)	Page 13
R76-2017-09-19-002 - ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC BARBEROUSSE sous le numéro 11170098-2 (1 page)	Page 15

DDT11

R76-2017-09-23-004

ARDC dossier autorisation d'exploiter à EXPERT Marie  
Lyne sous le numéro 11170102



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Madame EXPERT Marie Lyne  
4 route de Ladern

**11250 – VERZEILLE**

**Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame,

J'accuse réception le **22/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,23 ha**, situés sur la commune de **VERZEILLE** et appartenant à **Monsieur EXPERT Nicolas**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, **tel qu'indiqué dans votre demande**, est :

- **Monsieur EXPERT Nicolas** sis à **11250 – VERZEILLE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **22/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0102**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **22/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service

  
Patrick FAYOLLE

DDT11

R76-2017-09-19-005

ARDC dossier autorisation d'exploiter à l' EARL LOISIRS  
CANTALAUZE sous le numéro 11170104



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 16 juin 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

EARL LOISIRS CANTALAUZE  
Domaine de Cantalauze

**11800 - TREBES**

**Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Monsieur,

J'accuse réception le **18/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,99 ha**, situés sur les communes de **BOUILHONNAC** et **VILLEDUBERT** et appartenant à **SCI LOISIRS II**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, tel qu'indiqué dans votre demande, est :

- **Monsieur LAGARDE Clément** sis à **11800 - VILLEDUBERT**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **18/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0104**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **18/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord **tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

  
Patrick FAYOLLE

DDT11

R76-2017-09-23-003

ARDC dossier autorisation d'exploiter à OLIVEIRA  
LOPES Leonardo sous le numéro 11170077



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 29 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

Monsieur OLIVEIRA LOPES Leonardo  
24 Rue Marcel Pagnol

**11700 – PEPIEUX**

**Contrôle des structures**

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Monsieur,

J'accuse réception le **22/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,20 ha**, situés sur la commune de **PEPIEUX** et appartenant à **Monsieur LOPEZ Jean Baptiste**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, **tel qu'indiqué dans votre demande**, est :  
- **Monsieur LOPEZ Jean Baptiste sis à 11700 – PEPIEUX**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **22/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0077**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **22/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service

Patrick FAYOLLE

DDT11

R76-2017-09-19-003

ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC  
AMBROISIE sous le numéro 11170099-1



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC AMBROISIE  
La Crémade

Contrôle des structures

11230 – VAL DE LAMBRONNE

Affaire suivie par : Elisabeth BURAI - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le **18/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,63 ha dont 1,3355 non soumis à autorisation (bois taillis et sols)**, situés sur la commune de **VAL DE LAMBRONNE (GUEYTES ET LABASTIDE)** et appartenant à **Monsieur TISSEYRE Jean Paul, Monsieur COEFFARD Charles et Monsieur et Madame COEFFARD Christine et Paul.**

L'exploitant antérieur ou preneur en place, **tel qu'indiqué dans votre demande**, est :  
- **Madame COEFFARD Christine sise à 11230 - VAL DE LAMBRONNE**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **18/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0099-1**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **18/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

  
Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

DDT11

R76-2017-09-19-004

ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC  
AMBROISIE sous le numéro 11170099-2



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC AMBROISIE  
La Crémade

Contrôle des structures

11230 – VAL DE LAMBRONNE

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **73,77 ha dont 18,3290 non soumis à autorisation (bois taillis)**, situés sur les communes de **CORBIERES, VAL DE LAMBRONNE (GUEYTES ET LABASTIDE), PEYREFITTE DU RAZES** et appartenant à **Monsieur COEFFARD Yves, Madame BRAVO Liliane et Monsieur COEFFARD Sébastien**.

Les biens demandés sont déclarés, par le demandeur, comme « **libres de toute occupation** »

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **18/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0099-2**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **18/05/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après publication, le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

  
Patrick FAYOLLE

horaires d'ouverture :  
8 h. 30 – 12 heures  
14 heures – 16 h.30  
16 heures le vendredi

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

DDT11

R76-2017-09-19-001

ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC  
BARBEROUSSE sous le numéro 11170098-1



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC BARBEROUSSE  
1 Résidence les Gabitels Rue du Carrelet

11430 – GRUISSAN

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Messieurs,

J'accuse réception le **18/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,82 ha**, situés sur la commune de **GRUISSAN** et appartenant à la **Mairie de GRUISSAN**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, **tel qu'indiqué dans votre demande**, est :

- **Monsieur CARBONEL Pierre** sis à **11430 – GRUISSAN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **18/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0098-1**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **18/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

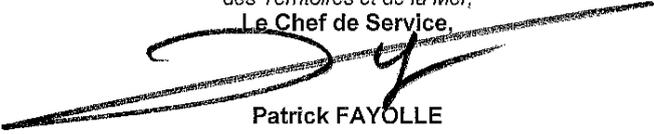
Après publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service,

  
Patrick FAYOLLE

DDT11

R76-2017-09-19-002

ARDC dossier autorisation d'exploiter au GAEC  
BARBEROUSSE sous le numéro 11170098-2



PREFET DE L'AUDE

Carcassonne, le 30 mai 2017

Direction Départementale  
des Territoires et  
de la Mer de l'Aude

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
à

Service Economie  
Agricole et  
Développement Rural

GAEC BARBEROUSSE  
1 Résidence les Gabitels Rue du Carrelet

11430 – GRUISSAN

Contrôle des structures

Affaire suivie par : Elisabeth BURAIIS - Géraldine DEVEAU – SEADR

Télécopie : 04 68 71 24 46 Téléphone : 04 68 71 76 71 et 04 68 71 76 41

Courriel : [elisabeth.burais@aude.gouv.fr](mailto:elisabeth.burais@aude.gouv.fr) [geraldine.deveau@aude.gouv.fr](mailto:geraldine.deveau@aude.gouv.fr)

**OBJET : Demande d'autorisation d'exploiter - Accusé de réception d'un dossier complet**

Messieurs,

J'accuse réception le **18/05/2017** de votre dossier **complet** de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,60 ha**, situés sur la commune de **GRUISSAN** et appartenant à la **Mairie de GRUISSAN**.

L'exploitant antérieur ou preneur en place, **tel qu'indiqué dans votre demande**, est :

- **Monsieur SAS ALTA VINHA** sis à **11430 – GRUISSAN**

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- date de réception : **18/05/2017**
- numéro d'enregistrement : **11-17-0098-2**

Je vous précise que votre dossier présente les pièces nécessaires pour un début d'instruction.

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de quatre mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du « **18/09/2017** ».

Ce délai d'instruction de quatre mois est susceptible d'être prolongé de deux mois, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse, conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

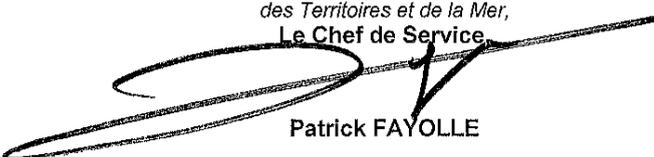
Après publication, le **présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite**, telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration – titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

**Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

DDTM de l'Aude  
CS 40001  
105 Bd Barbès  
11838 CARCASSONNE  
CEDEX

Pour le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer,  
Le Chef de Service

  
Patrick FAYOLLE